

GRAND PRIX SHELL PACIFIC



organisé par le Club

JSLF CYCLISME




ÉPREUVE SUR ROUTE




Prix Reine DUFFIEUX

JSLF CYCLISME
ORGANISE

Grand Prix Cycliste
SHELL PACIFIC




EN PARTENARIAT AVEC










PRIX REINE DUFFIEUX

DIMANCHE 21 JUIN
ROUTE
CIRCUIT DE POPIDERY
LA FOA



RENSEIGNEMENTS : 94.32.67 | 79.90.96
INSCRIPTION SUR WWW.INLIVE.NC



Commune de La Foa – Dimanche 21 juin 2026

Coupe ROUTE de Nouvelle-Calédonie 2026
Conformément aux règlements FFC, Coupe ROUTE NC et RTS FFC

 Date
Dimanche 21 juin 2026

 Lieu
Commune de La Foa

 Distance ROUTE
Circuit de 31,5 kms

ARTICLE 1 - ORGANISATION ET CADRE RÉGLEMENTAIRE

1.1 Organisateur

Le **Prix Reine DUFFIEUX** est organisé par la **JSLF CYCLISME** affiliée au Comité Régional de Cyclisme de Nouvelle-Calédonie (CRCNC), conformément aux dispositions du règlement de la Coupe ROUTE de Nouvelle-Calédonie 2026.

1.2 Référentiels réglementaires applicables

La présente épreuve est régie par les textes suivants, par ordre de préséance :

- Règlement Technique et Sportif (RTS) de la Fédération Française de Cyclisme (FFC) – discipline ROUTE
- Règlement de la Coupe ROUTE de Nouvelle-Calédonie 2026, édité par la Commission ROUTE du CRCNC
- Règlement général FFC et ses annexes
- Le présent règlement particulier de l'épreuve
- Toute note de service ou directive émise par la Commission ROUTE du CRCNC avant ou pendant l'événement

1.3 Respect du parcours

L'épreuve se déroule sur une route ouverte à la circulation. Tout concurrent, accompagnateur et spectateur s'engage à respecter scrupuleusement :

- Le code de la Route et les consignes de sécurité
- Le parcours tracé par l'organisateur
- Les injonctions des signaleurs et arbitres de course

Le non-respect de ces règles entraîne la disqualification immédiate du concurrent et peut engager sa responsabilité civile. L'organisateur se réserve le droit d'exclure toute personne ne respectant pas ces consignes.

ARTICLE 2 - PROGRAMME DE LA JOURNÉE

| Horaire | Épreuve | Public concerné | Distance |
|---------------|--|---------------------------|------------------------------------|
| 06h00 – 07h15 | Accueil, émargement & retrait des dossards | Tous les participants | – |
| 07h30 – 10h30 | Déroulement de la course | Catégories U15 à ACCESS 4 | Tours fixés suivant les catégories |

| Horaire | Épreuve | Public concerné | Distance |
|----------------------------|--------------------------------------|-----------------|----------|
| Fin de course vers 10 H 30 | Remise des récompenses par catégorie | Tous | – |

ARTICLE 3 - ÉPREUVE

3.1 Course sur Route chronométrée (07h30 – 10h30)

Le **Prix Reine DUFFIEUX** est une course sur Route chronométrée sur un circuit de 31,5 kms.

Ce circuit emprunte la RT1 et le circuit de POPIDERY - LEBRIS.

Cette course compte pour la **Coupe ROUTE de Nouvelle-Calédonie 2026**.

ARTICLE 4 - CATÉGORIES ET LICENCES

4.1 Catégories engagées

Les catégories suivantes sont autorisées à concourir :

| Catégorie | Année(s) de naissance | Sexe |
|---------------|-----------------------|------------------|
| U15 | 13 - 14 ans | Filles / Garçons |
| U17 | 15 - 16 ans | Filles / Garçons |
| U19 | 17 - 18 ans | Filles / Garçons |
| OPEN | 19 ans et plus | Femmes / Hommes |
| ACCESS 1 | 19 à 39 ans | Hommes |
| ACCESS 2 | 40 à 49 ans | Hommes |
| ACCESS 3 | 50 à 59 ans | Hommes |
| ACCESS 4 | 60 ans et plus | Hommes |
| FEMMES | 19 ans et plus | Femmes |
| NON LICENCIES | 19 ans et plus | Femmes / Hommes |

Les années de naissance exactes sont celles en vigueur dans le RTS FFC en cours de saison. En cas de doute, se référer au règlement FFC ou contacter la Commission ROUTE du CRCNC.

4.2 Licences et inscriptions

- Tout concurrent doit être titulaire d'une licence FFC ou d'une licence délivrée par une fédération affiliée à l'UCI, en cours de validité pour la saison 2026
- Les coureurs en possession d'une licence compétition FFC ou équivalente sont classés au résultat officiel
- Tout concurrent non licencié devra souscrire une licence découverte sur le site de la FFC (<https://velo.fcc.fr/se-licencier/les-licences-ffc/pass-decouverte-pass-accueil-jeune/>)

- Les mineurs (moins de 18 ans) doivent présenter une autorisation parentale signée

ARTICLE 5 - INSCRIPTIONS

- Inscription sur **IN LIVE**
- Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au **Mercredi 17/06/2026 à 23 H 59**
- Frais d'inscription :

1 – PRIX REINE DUFFIEUX (Course Route) :

- **3.500 F.** pour les Licenciés Majeurs
- **1.000 F.** pour les Licenciés Mineurs (U17)
- **500 F.** pour les Licenciés Mineurs (U15)
- **4.500 F.** pour les Non Licenciés avec souscription obligatoire d'une Licence Pass Découverte

2 – GRAND PRIX SHELL PACIFIC (Deux courses cumulées VTT + ROUTE) :

- **6.000 F.** pour les Licenciés Majeurs pour les deux courses
- **1.500 F.** pour les Licenciés Mineurs (U17 seulement) pour les deux courses
- **8.000 F.** pour les Non Licenciés (avec souscription obligatoire d'une Licence Pass Découverte pour les deux courses)

3 – RANDO VTTAE et PRIX REINE DUFFIEUX (Deux épreuves cumulées) :

- **2.000 F.** pour la Rando seule (Licenciés et Non Licenciés Majeurs)
 - **5.000 F.** pour la Rando VTTAE (Licenciés et Non Licenciés Majeurs) + le Prix Reine DUFFIEUX (ROUTE)
- Les inscriptions sur place seront possible, mais une majoration de **1000 F.** sera appliquée pour les Majeurs.
 - Le dossard est remis au coureur après vérification de sa licence et du règlement des frais d'inscription.
 - Le dossard est nominatif et non cessible.

ARTICLE 6 - MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENT OBLIGATOIRE

6.1 Vélo

- Vélo de Route conforme au RTS FFC – discipline ROUTE
- Assistance électrique interdite en ROUTE
- Le vélo doit être en parfait état mécanique
- Les guidons doivent être munis d'embouts

6.2 Équipement personnel obligatoire

- Casque homologué rigide obligatoire pendant toute la durée de la course, du départ à l'arrivée
- Tenue de club obligatoire pour les coureurs Licenciés FFC et tenue correcte exigée pour les coureurs Non Licenciés

6.3 Autonomie

Le ravitaillement est autorisé après **30 kms** de course (fin du 1er Tour) et jusqu'à **10 kms** de l'arrivée.

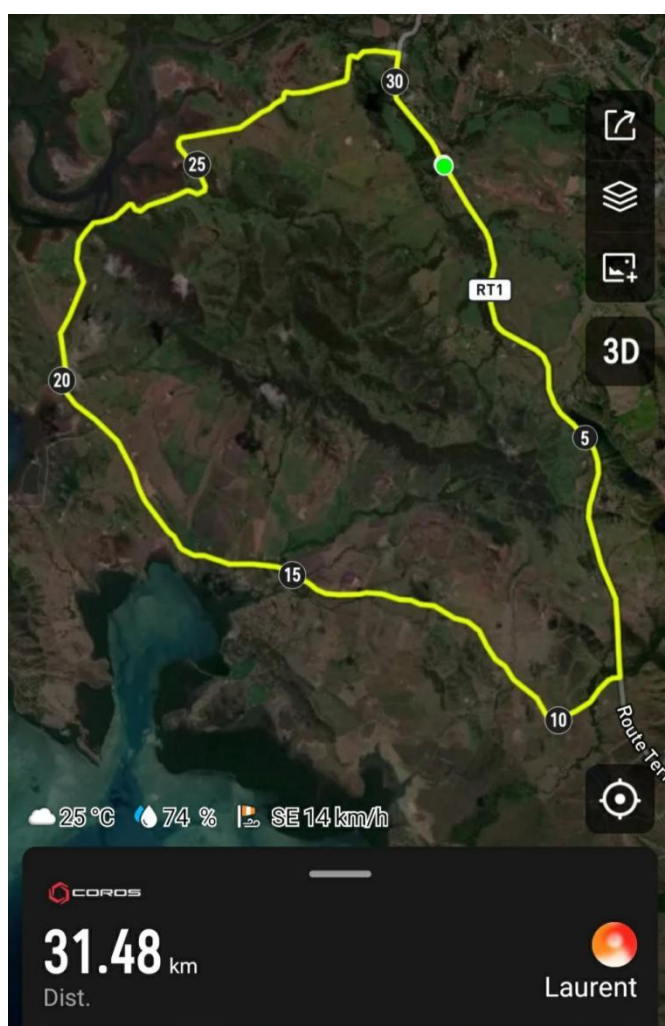
ARTICLE 7 - DÉROULEMENT DE LA COURSE ROUTE

7.1 Départ

- Départ groupé à **07 H 30** sur la RT1 devant la **Société AKI PNEU SERVICE**
- L'appel sera fait avant le départ et tout coureur absent à l'appel sera déclaré non-partant

7.3 Parcours de la course

- La course se déroulera sur la **RT1** et sur le circuit de **POPIDERY - LEBRIS (31,5 kms)**





- Des jalonneurs et signaleurs, équipés de chasubles, seront placés aux différents carrefours ou points stratégiques.
- Le parcours est balisé et tout raccourci volontaire entraîne la disqualification du coureur.
- En cas de crevaison ou panne mécanique, le coureur peut recevoir une assistance neutre (commissaire, mécanicien neutre) ou de son propre mécanicien.

7.4 Nombre de tours

- Le nombre de tours de course par catégories sera établi de la façon suivante :
- **OPEN H - ACCESS 1 H (4 TOURS de 31,5 kms soit 126 KMS)**
- **OPEN F - ACCESS 2 H - U19 H (3 TOURS de 31,5 kms soit 94,5 KMS)**
- **ACCESS 3 H - ACCESS 4 H - U17 - FEMMES (Novices et Confirmées) - NON LICENCIÉS H et F (2 TOURS de 31,5 kms soit 63 KMS)**
- **U15 (1 TOUR de 31,5 kms soit 31,5 KMS)**

7.5 Abandon

Tout coureur abandonnant doit se signaler auprès d'un arbitre de course ou d'un bénévole sur le parcours.

ARTICLE 8 - CLASSEMENTS ET ATTRIBUTION DES POINTS

8.1 Classement de l'épreuve

Un classement scratch et un classement par catégorie sont établis à l'issue de l'épreuve. Le classement officiel est affiché au tableau des résultats dans les 30 minutes suivant l'arrivée du dernier coureur de chaque catégorie.

8.2 Points Coupe ROUTE Nouvelle-Calédonie 2026

Les points attribués à l'issue de cette épreuve sont conformes au barème officiel de la Coupe ROUTE NC 2026, défini par la Commission ROUTE du CRCNC. Seuls les coureurs licenciés compétition et classés sont comptabilisés au cumul de la Coupe.

8.3 Ex-aequo

En cas d'égalité de points au classement de l'épreuve, le département commissaires applique les critères de départage du RTS FFC en vigueur.

ARTICLE 9 - RÉCOMPENSES

Une cérémonie de remise des récompenses est organisée à l'issue de la course ROUTE

| Podium | Nature de la récompense |
|--------------------------|--------------------------|
| 1er de chaque catégorie | Trophée + lots en nature |
| 2ème de chaque catégorie | Lots en nature |
| 3ème de chaque catégorie | Lots en nature |

Chaque coureur récompensé doit être présent, en tenue de Club, à la cérémonie pour recevoir son prix. En cas d'absence injustifiée, le prix n'est pas remis. Les récompenses exactes seront communiquées par l'organisateur avant le départ.

ARTICLE 10 - SÉCURITÉ ET MÉDICAL

- Un dispositif médical (Secouristes et Médecin) sera présent sur le parcours pendant toute la durée de la course.
- Le numéro d'urgence local et le protocole d'évacuation sont définis dans le plan de sécurité de l'organisateur.
- Tout coureur victime d'un accident doit rester sur place et attendre les secours, sauf danger immédiat.
- Des jalonneurs et signaleurs, équipés de chasubles, seront placés aux différents carrefours ou points stratégiques.
- Des motards au nombre de 06 assureront la sécurité du peloton sur tout le parcours et notamment sur la RT1.
- L'arrivée de la course sera matérialisée et protégée par des barrières et de la rubalise.
- Des signaleurs seront placés en amont et en aval de l'arrivée pour assurer la sécurité en faisant ralentir la circulation.

ARTICLE 11 - RÉCLAMATIONS ET SANCTIONS

11.1 Réclamations

Toute réclamation doit être déposée par écrit auprès du Directeur de Course dans un délai de 30 minutes suivant l'affichage des résultats provisoires. Elle doit être accompagnée d'une caution de

[montant à définir] remboursable si la réclamation est jugée fondée. Le jury statue dans les meilleurs délais.

L'organisateur et l'arbitre désigné par le CRC NC seront en charge de la tenue de la manifestation, et seront les seules personnes habilités à prendre les mesures nécessaires lors du déroulement le jour J.

11.2 Sanctions

Sont passibles de pénalités, de déclassement ou d'exclusion :

- Le non-respect des règles de course
- Le comportement antisportif ou irrespectueux envers les officiels, concurrents ou spectateurs
- Le non-respect des règles de sécurité (port du casque, circulation sur la partie gauche de la chaussée)

Les sanctions sont prononcées par le jury de course conformément au RTS FFC et au règlement Coupe ROUTE NC. Elles sont sans appel sur la journée.

ARTICLE 12 - DOPAGE ET ÉTHIQUE

L'épreuve est soumise au règlement antidopage de la FFC et aux règles de l'AFLD. Des contrôles antidopage peuvent être effectués à tout moment, y compris sur des mineurs (avec accord parental). Tout refus de contrôle ou résultat positif entraîne les sanctions prévues par le code mondial antidopage.

Les participants s'engagent à respecter l'éthique sportive, les valeurs du fair-play et à adopter un comportement exemplaire vis-à-vis des autres concurrents, des officiels, du public et de l'environnement.

ARTICLE 13 - RESPONSABILITÉS ET ASSURANCE

- Chaque participant prend le départ sous sa propre responsabilité et celle de son représentant légal pour les mineurs.
- La couverture d'assurance est celle incluse dans la licence FFC (responsabilité civile et assurance individuelle accidents).
- Les coureurs non licenciés FFC doivent justifier d'une assurance personnelle couvrant leur pratique sportive.
- L'organisateur et la CRCNC déclinent toute responsabilité en cas d'accident survenu en dehors du parcours de course.
- En participant à l'épreuve, chaque concurrent autorise l'utilisation de son image (photos, vidéos) à des fins de communication non commerciale par l'organisateur et la CRCNC.

ARTICLE 14 - DISPOSITIONS FINALES

Le fait de prendre le départ ou de participer à toute épreuve de cette journée implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Toute situation non prévue par le présent règlement relève de la décision souveraine du Directeur de Course et du jury, conformément au RTS FFC et au règlement de la Coupe ROUTE NC 2026.

En cas de conditions météorologiques exceptionnelles ou de force majeure rendant la sécurité des participants incertaine, l'organisateur se réserve le droit de modifier le format, reporter ou annuler tout ou partie de la journée.

A LA FOA, le 05/05/2026

Le Président de la JSLF

MOGLIA Charly

